

**Certificat INTERPRET  
d'interprète communautaire:**

**Test modèle 1**

Novembre 2018

**Examen langue d'interprétariat**

## Contenu

Introduction	page 2
Structure de l'examen	page 3
Partie 1 de l'examen: entretien	page 3
• Déroulement	3
• Exemple: photo et entretien	4
• Évaluation	6
Partie 2 de l'examen: traduction orale à vue	page 6
• Déroulement	6
• Exemple de texte	7
• Évaluation	8

## Introduction

Toutes les personnes désirant obtenir le certificat suisse INTERPRET d'interprète communautaire doivent passer un examen dans leur langue d'interprétariat, indépendamment du fait que ce soit leur langue maternelle ou qu'ils possèdent déjà un autre diplôme.

Lors de cet examen, vous démontrez que vous avez une maîtrise orale de votre langue et que vous êtes capable d'adapter votre façon de vous exprimer à vos interlocuteurs, que vous êtes en mesure de décrire des institutions suisses et de définir des termes spécialisés avec des mots simples, et que vous savez traduire un texte court de manière fidèle et complète du français dans votre langue d'interprétariat.

## Structure de l'examen

L'examen consiste en un entretien téléphonique avec un-e expert-e et dure 20 minutes environ. Vous passez cet entretien téléphonique depuis un service régional d'interprétariat.

L'examen se compose de 2 parties :

1. d'un entretien sur un thème faisant partie du domaine de la formation, de la santé ou du social, en partant d'une photo.
2. d'une traduction orale à vue d'un court texte tiré de la vie quotidienne, du français dans la langue d'interprétariat.

L'expert-e évalue chaque partie de l'examen en fonction de critères définis (voir les paragraphes suivants). Vous avez réussi l'examen si, globalement, vous n'avez pas plus d'un « non atteint » (voir règlement d'examen, paragraphe 6).

La brochure « Examen de langue d'interprétariat – Introduction pour les candidat-e-s et règlement d'examen » vous renseignera en détail sur l'organisation de l'examen et le règlement ; vous pouvez la télécharger à partir du site internet d'INTERPRET.

## Partie 1 de l'examen : entretien

### Déroulement

10 minutes environ avant l'entretien téléphonique, vous recevez une photo et un texte.

La photo sert de base à la première partie de l'examen ; L'expert-e élargira ensuite le sujet au cours de l'entretien en vous posant des questions.

Après 10 minutes environ, la première partie de l'examen est terminée.

### Exemple : photo et entretien

Pendant le temps de préparation, vous pouvez déjà formuler dans votre tête une courte description de la photo et réfléchir aussi aux thèmes qui sont susceptibles d'être ensuite abordés en partant de cette photo.

Vous trouvez un exemple de photo à la page suivante.



Source: [www.familienleben.ch](http://www.familienleben.ch) (Foto: iStock, Thinkstock)

Après les salutations, L'expert ou l'experte vous demandera de décrire brièvement la scène représentée sur la photo. Il/elle mènera ensuite un entretien avec vous, en partant du thème de la photo. Pendant cet entretien, on vous demandera entre autres

- de traduire dans la langue d'interprétariat et d'expliquer avec des mots simples un terme complexe ou typiquement « suisse » (par exemple *jardin d'enfants*, *physiothérapie* ou *lieu d'origine*)
- d'exprimer une opinion sur un sujet (peu importe l'opinion que vous exprimez, mais vous devez être en mesure de la formuler et de la motiver).
- de comparer une institution ou un système en Suisse (par exemple dans le domaine de la formation, de la santé ou du social) avec les réalités locales de la région où est parlée votre langue d'interprétariat.

L'entretien est terminé après dix minutes environ.

L'entretien pourrait par exemple se dérouler de la façon suivante (bien sûr dans votre langue d'interprétariat):

Expert/e : Bonjour, je suis heureux/se que notre entretien téléphonique puisse avoir lieu comme prévu. Je ne me présente pas car notre conversation doit rester anonyme.

*Vous : Bonjour.*

Expert/e : L'entretien va durer 20 minutes environ. Pour la première partie de l'examen, nous partirons de la photo que vous avez reçue ; le texte sert de base à la deuxième partie.

Pouvez-vous d'abord me dire quels numéros figurent sur votre photo et votre texte, afin de m'assurer que nous allons bien parler des mêmes documents ?

*Vous : Oui, bien sûr. La photo a pour numéro B-14-01, et sur le texte est indiqué le numéro T-14-03.*

Expert/e : Parfait, alors nous pouvons maintenant commencer. Pouvez-vous me décrire en quelques mots la situation représentée sur la photo ?

*Vous : Oui, volontiers. Nous voyons des enfants qui dessinent ou peignent autour d'une table. Ils se trouvent probablement dans une école enfantine ou une crèche... (etc.)*

Expert/e : Je pense aussi qu'on est dans une école enfantine / un jardin d'enfants ou bien dans une crèche. Comment expliqueriez-vous la différence entre l'école enfantine / le jardin d'enfants et la crèche à une personne de votre pays ?

*Vous : En Suisse, tous les enfants vont à l'école enfantine à partir de 4-5 ans... La crèche est une structure d'accueil pour les plus petits jusqu'à 4-5 ans... (etc.).*

Expert/e : J'ai des connaissances ici en Suisse, qui estiment que leur enfant devrait d'abord connaître la langue et la culture de son pays d'origine, avant d'avoir des contacts avec les enfants suisses.

*Vous : Je peux comprendre les parents, leur propre culture est importante à leurs yeux. Mais... (etc.)*

Expert/e : En Suisse, il est obligatoire pour tous les enfants de fréquenter l'école enfantine / le jardin d'enfant. Comment expliqueriez-vous le système des premiers cycles de l'école obligatoire, c'est-à-dire l'école enfantine et l'école primaire à une personne de votre région? Comment est-ce là-bas ?

*Vous : En ... (etc.)*

Expert/e : Merci. Nous avons ainsi fini la première partie de l'examen. Nous passons maintenant à la deuxième partie, la traduction orale du texte.

## **Évaluation**

Dans cette partie d'examen, L'expert ou l'experte évalue vos compétences linguistiques, et non le contenu de vos propos. Ainsi, si vous ne décrivez pas de façon tout à fait correcte le système des premiers cycles de l'école obligatoire en Suisse, cela n'influence pas l'évaluation.

L'expert ou l'experte évalue vos compétences linguistiques en fonction des critères suivants :

- Vous vous exprimez de manière différenciée et employez un vocabulaire très précis.
- Si vous ne trouvez pas le mot exact sur le moment, vous utilisez une périphrase pour décrire un fait, une particularité ou un sentiment de manière compréhensible et adéquate.
- Vous expliquez de manière compréhensible et appropriée les concepts et les termes qui ne sont pas directement traduisibles dans votre langue d'interprétariat/culture.
- Vous décrivez les faits et les processus de manière cohérente et structurée. Les différents éléments sont reliés les uns aux autres sur le plan du contenu et de la langue.
- Vous parlez sans effort, avec aisance et spontanéité, avec une intonation naturelle, et sans forte inflexion dialectale ou régionale.
- Vous pouvez maintenir un haut niveau de correction grammaticale même dans de longs passages. Vous corrigez généralement vos erreurs vous-même.
- Vous introduisez vos propos et arrivez à une conclusion appropriée.

## **Partie 2 de l'examen : traduction orale à vue**

### **Déroulement**

On vous donne un peu de temps (1 minute maximum) pour relire rapidement le texte. Puis vous êtes prié(e) de restituer son contenu dans votre langue d'interprétariat.

### **Exemple : texte et restitution du texte**

Vous ne devez pas traduire le texte mot à mot, mais en rapporter le contenu de façon exacte et complète. N'oubliez pas non plus d'indiquer qui a écrit ce texte et à qui il s'adresse.

Vous trouvez un exemple de texte à la page suivante.

*edil.ch SA*

*Service du personnel*

*A nos nouveaux collaborateurs étrangers  
(sans permis d'établissement C)*

---

*Madame,  
Monsieur,*

*Nous avons le plaisir de vous souhaiter la bienvenue  
comme future collaboratrice ou futur collaborateur de  
notre entreprise. En effet, vous commencerez votre nouvelle  
activité chez edil.ch ces prochains jours.*

*Comme vous résidez dans notre canton, et que vous n'avez  
pas encore de permis d'établissement C, vous êtes soumis/e  
à l'impôt à la source. Cela signifie que nous déduisons  
directement l'impôt sur le revenu de votre salaire mensuel,  
et le déclarons ensuite aux autorités fiscales cantonales.*

*Afin de faciliter le déroulement des procédures nécessaires,  
nous vous prions de bien vouloir remplir le « formulaire  
pour le personnel soumis à l'impôt à la source » avec les  
informations demandées et de nous le retourner d'ici à la*

*fin du mois courant. Le service du personnel se chargera ensuite de vous annoncer à l'administration cantonale dans les délais prévus.*

*Avec nos meilleures salutations.*

*Paola Molinari*

*Cheffe du service du personnel*



## Évaluation

L'expert-e a devant soi 7 éléments de contenu. Pendant que vous traduisez, il/elle contrôle que vous restituiez ces éléments de façon exacte et complète :

	exact et complet	traduction incomplète	traduction inexacte	pas traduit
1. La lettre s'adresse aux nouveaux collaborateurs étrangers qui n'ont pas de permis C.				
2. La lettre est écrite par le service du personnel de l'entreprise edil.ch				
3. La personne destinataire est soumise à l'impôt à la source.				
4. L'impôt à la source est déduit chaque mois du salaire.				
5. A la lettre est joint un formulaire qui doit être rempli par la personne destinataire.				
6. La personne destinataire doit renvoyer le formulaire au service du personnel de edil.ch d'ici à la fin du mois.				
7. L'entreprise edil.ch se chargera de la déclaration aux autorités cantonales compétentes.				

L'expert-e peut poser une seule question sur un élément de contenu incomplet ou manquant. Ainsi, si vous avez par exemple oublié d'indiquer le délai pour renvoyer le formulaire, il/elle peut vous demander : *D'ici à quand le formulaire doit-il être renvoyé ?*

Cette partie d'examen est terminée après 10 minutes environ.

Avant l'examen, veuillez aussi lire la brochure « Introduction pour les candidat-e-s et règlement d'examen », que vous pouvez également télécharger à partir du site internet d'INTERPRET ([www.inter-pret.ch](http://www.inter-pret.ch)).

Bonne chance pour l'examen!